

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 1^{er} octobre 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Béatrice Ronvaux.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-021-10-19

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'adopter l'ordre du jour suivant, avec l'ajout du point 6.0 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux du 3 et du 24 septembre 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.0. Déclaration de la présidente à propos des impacts du projet de loi 40
 - 6.1. Présentation des attentes signifiées au directeur général (huis clos)
 - 6.2. Appui aux médias locaux, régionaux et nationaux
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.3. Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle / Adoption
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.4. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Autorisation de consultation
 - Service des ressources matérielles
 - 6.5. Entente relative au financement de la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire
 - 6.6. Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire / Offre d'achat
7. Points d'information
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-022-10-19 Il est proposé par madame Veronique Morel d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-023-10-19 Il est proposé par madame Karyne Brossard d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 24 septembre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.0 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent du secteur de l'école au Cœur-des-Monts fait le constat que l'école est trop petite pour accueillir tous les élèves du secteur et que des solutions doivent être trouvées. Il demande pour quelle raison la révision du plan de répartition, annoncée en juin, a été abandonnée. Il demande si les enfants du secteur, scolarisés pour le préscolaire à l'école Saint-Mathieu, auront l'assurance de revenir à l'école au Cœur-des-Monts pour le primaire.

Madame Hélène Roberge expose les raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas revoir le plan de répartition. Elle rappelle que l'objectif visé par le transfert des élèves du préscolaire à l'école Saint-Mathieu est de libérer trois locaux à l'école au Cœur-des-Monts, afin d'y accueillir le maximum possible d'élèves du primaire. Malgré cela, il n'est jamais possible, dans une aucune école, de garantir l'accueil de tous les élèves du secteur, en raison notamment des ratios à respecter pour chaque niveau.

Un autre parent du même secteur demande ce qui arrivera en 2021-2022 pour les élèves qui auront fait leur préscolaire à l'école Saint-Mathieu et qui, faute de place, ne pourront pas revenir à l'école au Cœur-des-Monts et devront faire leur 1^{re} année à l'école Saint-Mathieu. Madame Hélène Roberge confirme que, dans ce cas, l'élève appartiendra dorénavant à l'école d'adoption et y sera protégé.

Par ailleurs, le parent déplore que la consultation publique ait été annulée, puisque les parents auraient pu avoir des suggestions à faire. Il déplore aussi le fait que le plan de répartition n'ait pas été revu il y a un an ou deux, compte tenu de la hausse importante du nombre d'élèves qui était déjà présente dès le printemps 2017.

Il demande également combien d'élèves fréquentant présentement l'école au Cœur-des-Monts proviennent d'autres secteurs et combien ont des frères et sœurs qui les ont suivis, occupant ainsi des places qui devraient, selon lui, revenir aux enfants du secteur. Une vérification sera faite et la réponse sera donnée lors de la soirée d'information du 7 octobre.

Il souhaite également connaître le nombre d'autobus scolaires qui transportent les élèves vers l'école Saint-Mathieu pour cette année et le nombre estimé pour l'an prochain également, compte tenu de l'impact pour la sécurité d'avoir un grand nombre de véhicules dans les rues.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.0 Déclaration de la présidente à propos des impacts du projet de loi 40

Le gouvernement du Québec a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire ».

La présidente, madame Hélène Roberge, lit la déclaration suivante :

Aujourd'hui, le 1^{er} octobre 2019, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 40, soit la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. Ce projet, qui vise principalement à transformer les commissions scolaires en centres de services et à remplacer le Conseil des commissaires par un conseil d'administration est inquiétant pour ses impacts sur la réussite des élèves.

PRÈS DES ÉLÈVES, POUR LES ÉLÈVES

En effet, depuis toujours les membres du Conseil ont pris des décisions dans le meilleur intérêt des élèves avec une gouvernance de proximité qui a su prouver son efficacité au fil du temps. À la Commission scolaire des Patriotes, la culture de décentralisation est déjà bien implantée et a fait ses preuves : les décisions pédagogiques sont toujours prises au niveau des écoles par les équipes-écoles. D'ailleurs, le plus récent taux de diplomation et de qualification des élèves témoigne du succès de notre modèle.

Ce projet de loi vient modifier de façon importante la structure et la cohérence de notre organisation, qui fonctionnent et qui permettent à tout le personnel de la Commission scolaire des Patriotes d'orienter leurs actions afin que chaque élève se développe à son plein potentiel.

PRÈS DES CITOYENS, POUR LES CITOYENS

Aussi, le gouvernement envisage de priver la communauté du droit de s'engager auprès des élèves. Si la Commission scolaire des Patriotes est en mesure de mettre en œuvre des moyens qui permettent d'accroître la réussite des élèves et qui ont un impact positif dans la vie des gens, c'est parce qu'elle est à l'écoute des gens sur le terrain.

De par leur proximité avec les citoyens, les élus municipaux et les partenaires de notre territoire, les commissaires connaissent leurs milieux mieux que quiconque. C'est grâce à ce modèle de gouvernance que nous pouvons mieux comprendre la réalité de la population de notre territoire, faire entendre leurs voix et que nous sommes en mesure d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins de notre communauté.

CENTRALISATION DES POUVOIRS

Évidemment, cette perte d'autonomie décisionnelle me préoccupe grandement puisqu'elle met en péril la voix politique et représentative du milieu. Mais surtout, le projet de loi vient donner des pouvoirs accrus et inquiétants à Québec, soit loin de la réalité des écoles. L'élus scolaire représente la population et défend ses intérêts. Ainsi, la gouvernance des commissions scolaires se doit d'être une instance politique où les citoyens d'une région peuvent exprimer leurs attentes et leurs espoirs en éducation aux gens qu'ils ont élus.

Les commissaires sont des élus, choisis par la population, qui représentent leur circonscription et qui unissent leurs efforts au service des élèves afin d'assurer leur réussite. Nous sommes là pour les élèves, et rien d'autre. Le futur conseil d'administration va défendre les intérêts de qui exactement? Est-ce que les citoyens auront accès au conseil d'administration au même titre qu'ils ont accès aux élus scolaires lorsqu'ils sont concernés par une situation qui touche leur enfant dans son milieu scolaire?

INIQUITÉ ENTRE LES MILIEUX

Les commissaires assurent une répartition équitable des ressources entre tous les établissements de leur territoire afin que chaque élève ait des chances égales de réussir sans égard à son secteur d'origine. La vue d'ensemble et la neutralité des commissaires leur permettent de tout mettre en œuvre afin de protéger le bien commun, assurant ainsi aux élèves des plus petites écoles de ne pas être pénalisés par rapport aux écoles des plus grandes villes.

Je me questionne par rapport à la représentativité de la communauté au sein des futurs conseils d'administration qui résultera de l'engagement d'une petite proportion de parents au sein de la vie démocratique des écoles. Il ne serait pas surprenant de voir une iniquité entre les milieux, favorisant ainsi les écoles où l'engagement des parents est très fort par rapport à celles où la mobilisation est moins forte, ce qui est très préoccupant.

Mais peu importe l'issue du projet de loi, je peux vous assurer que le Conseil des commissaires va continuer à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'élève.

C-024-10-19 Il est proposé par madame Hélène Roberge :

Que cette déclaration soit transmise aux médias du territoire de la Commission scolaire des Patriotes, ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge et aux députés provinciaux du territoire.

Monsieur Normand Boisclair demande le vote.

Votent pour : 11

Vote contre : 0

S'abstiennent : 4

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.1 Présentation des attentes signifiées au directeur général (huis clos)

Madame Hélène Roberge, présidente, présente ce dossier.

Huis clos

C-025-10-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 37.

Retour à l'assemblée publique

C-026-10-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 30.

Considérant le rapport sur les attentes signifiées et le plan d'action du directeur général;

C-027-10-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que les membres du Conseil des commissaires prennent acte du rapport sur les attentes signifiées et du plan d'action du directeur général, tels que présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Appui aux médias locaux, régionaux et nationaux

Madame Hélène Roberge, présidente, présente ce dossier.

Considérant que de nombreux médias ont dû fermer leurs portes au cours des dernières années et que plusieurs autres risquent de devoir le faire à court terme, en raison de problèmes de financement résultant en partie de la difficulté à générer des revenus publicitaires face à la compétition que leur imposent les grandes entreprises du Web;

Considérant que la présence de médias locaux et régionaux bien implantés dans le milieu est à l'avantage des établissements de la Commission scolaire des Patriotes, puisqu'ils contribuent à faire connaître les projets porteurs qui s'y réalisent;

Considérant que, ce faisant, ils alimentent la fierté des élèves et des membres du personnel qui les mettent sur pied et considérant qu'ils contribuent à faire la promotion de l'école publique auprès des parents et de la population en général;

Considérant que les médias en général contribuent également au maintien d'une démocratie forte, et ce, grâce à un travail journalistique de qualité et au partage d'opinions diverses qui nourrissent le débat public

Considérant l'attachement des élus scolaires envers la démocratie et la participation citoyenne;

C-028-10-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que la Commission scolaire des Patriotes donne son appui aux médias en général et particulièrement aux médias locaux et régionaux de toutes les régions du Québec;

De mandater le Service du secrétariat général et des communications afin qu'il prépare et publie divers messages faisant état de cet appui;

De rappeler au gouvernement du Québec l'importance d'avoir, partout en région, des médias locaux, régionaux et nationaux indépendants, forts et diversifiés et, ce faisant, l'importance de trouver des solutions pérennes pour assurer leur survie;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec et aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.3 Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée en juin 2016 par le Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après « La Directive »);

Considérant que la Directive impose à un organisme public visé par cette dernière de se doter d'un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du 24 septembre 2019;

C-029-10-19 Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'adopter le *Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.4 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Autorisation de consultation

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'une commission scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves dans ses écoles, notamment la façon dont elle traite les demandes d'inscription si celles pour une école excèdent la capacité d'accueil de celle-ci;

Considérant que ce même article prévoit que ces critères doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves, mais n'exige pas que cet exercice soit fait de façon annuelle;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes avait fait le choix, au cours des dernières années, de réviser la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de façon annuelle, mais qu'il a décidé en octobre 2018 de le faire seulement lorsqu'il jugerait nécessaire d'y apporter des modifications (résolution numéro C-020-10-18);

Considérant que les membres du Conseil des commissaires se penchent annuellement, lors d'une séance de travail, sur la nécessité de réviser ou non la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves et qu'ils demeurent à l'écoute des commentaires pouvant être formulés au sujet de son contenu;

Considérant les éléments de modification présentés par la directrice du Service de l'organisation scolaire à la séance de travail du 25 juin 2019 lors de sa présentation de la reddition de comptes sur l'application de la Politique en vigueur;

Considérant le mandat donné à la directrice du Service de l'organisation scolaire, à cette occasion, de réaliser une analyse plus précise et de présenter un projet de politique modifiée à l'automne 2019;

Considérant la présentation d'un tel projet et les échanges tenus lors de la séance de travail du 24 septembre 2019;

C-030-10-19

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

- d'approuver, aux fins de consultation, le projet de Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
- de mandater le Service de l'organisation scolaire pour soumettre ce projet aux instances consultatives de la Commission scolaire des Patriotes en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, soit le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion.

La consultation se tiendra du 2 octobre au 15 novembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.5 Entente relative au financement de la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire, des négociations sont intervenues afin que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède un terrain à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant qu'un protocole d'entente a été discuté et que les parties s'entendent sur la majorité des clauses, bien que certains éléments demeurent à négocier à brève échéance.

C-031-10-19 Il est proposé par Monsieur Ronald Tremblay :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il poursuive les négociations avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'en venir à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue du financement de la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire;

De mandater la présidente et le directeur général pour signer l'*Entente relative au financement de la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire* à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Commission scolaire des Patriotes, ainsi que tout autre document requis en vue de donner effet à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire / Offre d'achat

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'offre reçue d'une citoyenne propriétaire d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire de vendre celui-ci à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la résolution portant le numéro C-109-06-19 qui mandatait le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il poursuive les discussions avec la citoyenne propriétaire de l'immeuble afin d'en venir à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est accompagnée par la Société québécoise des infrastructures dans le présent dossier;

Considérant que la plupart des éléments essentiels de la promesse d'achat bilatérale à être signée en vue de l'acquisition de l'immeuble ont été négociés avec la propriétaire, incluant le prix de vente de 300 000 \$ en plus des coûts de démolition du bâtiment actuellement érigé sur le terrain (qui se situent entre 13 000,00 \$ et 15 800,00 \$ selon les soumissions obtenues) et des coûts de l'étude d'évaluation environnementale confirmant que le sol de l'immeuble n'est pas contaminé;

Considérant qu'une promesse d'achat bilatérale doit être signée afin de convenir formellement des termes et des conditions de la transaction à intervenir;

Considérant qu'à la suite de la réalisation des conditions de la promesse d'achat à intervenir, un acte de vente notarié devra être signé afin de conclure cette transaction;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 24 septembre 2019.

C-032-10-19 Il est proposé par monsieur Jean-François Meilleur :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il finalise les négociations avec la propriétaire et les différentes étapes menant à la réalisation des conditions de la promesse d'achat, de concert avec la Société québécoise des infrastructures, afin d'en venir à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé;

De mandater la présidente et le directeur général pour signer une promesse d'achat bilatérale avec la propriétaire, pour et au nom de la Commission scolaire

des Patriotes, ainsi que tout autre document requis en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé;

De mandater la présidente et le directeur général pour signer un acte de vente notarié avec la propriétaire, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes, ainsi que tout autre document requis en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un des parents s'étant adressé aux membres du Conseil lors de la première période de parole au public demande des précisions additionnelles que madame Hélène Roberge fournit.

L'autre parent réitère sa question concernant le nombre d'autobus qui circulent dans le quartier et le nombre d'élèves qu'ils transportent.

Madame Hélène Roberge indique que les réponses seront données à la séance publique d'information qui aura lieu le 7 octobre en lien avec la révision du plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil-McMasterville.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation au Cocktail des partenaires du Centre d'action bénévole de Boucherville
- Rencontre avec la nouvelle mairesse de Chambly, madame Alexandra Labbé
- Participation à la remise de médailles et remise des chèques à des organismes locaux dans le cadre du Triathlon-Duathlon de Boucherville
- Rencontre avec la mairesse de Beloeil, madame Diane Lavoie, et du conseiller municipal, monsieur Réginald Gagnon, en compagnie du commissaire du secteur

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le journal L'Oeil Régional au sujet de l'entente avec la Ville de Beloeil pour le terrain de football et de la rémunération des membres du Conseil des commissaires
- Entrevue avec le journal L'Oeil Régional au sujet de la décision concernant la répartition des élèves du secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil

ACTIVITÉS CSP

- Inauguration du parc-école de l'école Saint-Denis à Saint-Denis-sur-Richelieu en compagnie du commissaire du secteur et de la directrice générale adjointe responsable des écoles primaires du secteur
- Participation à la rentrée du personnel du centre administratif en compagnie du vice-président
- Participation au jury pour les Prix inspiration Patriotes
- Soirée des 50 ans de l'école secondaire Polybel en compagnie du commissaire du secteur, de la commissaire-parent représentant les écoles secondaires également présidente du conseil d'établissement, de la directrice générale adjointe responsable des écoles secondaires ainsi que de plusieurs cadres et membres du personnel de la Commission scolaire des Patriotes
- Présence à la tournée Francoderole à l'école du Parchemin de Carignan en présence du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la commissaire du secteur
- Participation au lancement de la trousse de francisation du Service aux entreprises et à la communauté de la Commission scolaire des Patriotes avec plusieurs partenaires en compagnie du vice-président, du directeur général et de la directrice générale adjointe responsable des centres de formation
- Inauguration du module de jeu de la cour de l'école Carignan-Salières
- Allocution lors du Rallye photo culturel et patrimonial tenu dans le Vieux-Boucherville, organisé par monsieur François Desmarais, enseignant d'histoire de troisième secondaire pour 275 élèves, en présence du maire de Boucherville, de la députée provinciale de Montarville également ministre de la Culture et des Communications et du député fédéral de Pierre-Boucher–Les Patriotes–Verchères
- Participation à la marche Debout pour la planète initiée par une élève de cinquième secondaire de l'école secondaire le Carrefour en présence du commissaire du secteur et du maire de Varennes
- Rencontre du conseil étudiant de l'école secondaire François-Williams pour présenter l'activité d'initiation à la démocratie scolaire

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Conseil général extraordinaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Commission permanente de la mission éducative de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- Rencontre du Conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM)
- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie

CORRESPONDANCE REÇUE

- Directives du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant les détecteurs de monoxyde de carbone

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.0 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair indique que les assemblées générales ont eu lieu dans les écoles tout au long du mois de septembre. L'assemblée générale du Comité de parents se tiendra le jeudi 10 octobre à 18 h 45. Il invite ses collègues à y participer. Les membres du Comité exécutif du Comité de parents seront alors élus.

Monsieur Jean-François Lortie indique que l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se tiendra le lundi 7 octobre. Plusieurs postes font l'objet d'élection.

12.1 Parole aux autres commissaires

Monsieur Jean-François Meilleur salue le lancement de la trousse d'information du Service aux entreprises et à la communauté, en coopération avec le Centre de formation professionnelle des Patriotes, pour des services de francisation. Par ailleurs, il souligne la résolution d'un litige concernant un muret, près de l'école Au-Fil-de-l'Eau et remercie le Service des ressources matérielles pour son implication dans le dossier.

Madame Veronique Morel indique avoir participé le 23 septembre à la tournée « Francoderole » à l'école du Parchemin à Carignan.

Madame Sylvette Russac-David indique ne pas pouvoir participer au défi Chaîne de vie 2019. Néanmoins, elle encourage tous ses collègues à signer leur carte de don d'organe.

Monsieur Philippe Guénette fait état de sa participation à la soirée soulignant les 50 ans de l'école secondaire Polybel, à titre de commissaire, mais également à titre d'ancien élève. Il souligne la qualité de l'organisation de cette soirée. Il invite également ses collègues à acheter des billets pour la prochaine activité de financement de la Fondation de l'école secondaire Polybel.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-033-10-19 À 21 h 25, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc